

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés****E401**

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014, et celle du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 28 octobre 2022,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026 pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2 et L216-11,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme E-401 « Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés »,
- VU** le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 - volet enseignement supérieur, recherche et innovation, signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2022 approuvant les conventions départementales d'exécution du CPER ESRI 2021-2027,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

Opération d'agrandissement du RU Aubépin à Laval

D'ATTRIBUER

au CROUS Nantes Pays de la Loire une subvention d'investissement de 475 000 € sur un montant subventionnable de 1 900 000 € (TTC) pour le soutien financier de la Région à l'opération d'agrandissement du restaurant universitaire Aubépin à Laval

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention de subvention entre la Région et le CROUS Nantes Pays de la Loire (annexe 1),

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Opération SEEMER - Volet Immobilier

D'ATTRIBUER

à l'IFREMER une subvention d'investissement respectivement de 3 250 000 € sur un montant subventionnable de 14 000 000 € (HT) au titre de l'opération SEEMER, volet immobilier inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Opération SEEMER - Volet Equipements

D'ATTRIBUER

à l'IFREMER une subvention d'investissement respectivement de 188 000 € sur un montant subventionnable de 1 000 000 € (HT) au titre de l'opération SEEMER, volet équipements inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

Opération TRANSFEE - Volet Continuum

D'ATTRIBUER
à Nantes Université une subvention d'investissement respectivement de 25 000 € sur un montant subventionnable de 1 200 000 € (HT) au titre de l'opération TRANSFEE, volet Continuum, inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

Opération TRANSFEE - Volet Cycleautron

D'ATTRIBUER
à Nantes Université une subvention d'investissement respectivement de 205 000 € sur un montant subventionnable de 510 000 € (HT) au titre de l'opération TRANSFEE, volet Cycleautron, inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 5,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

Opération TRANSFEE - Volet New-Food-s

D'ATTRIBUER
à Oniris une subvention d'investissement respectivement de 240 000 € sur un montant subventionnable de 720 000 € (HT) au titre de l'opération TRANSFEE, volet New-Food-s, inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER
l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER
les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 6,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Johann BOBLIN, Constance NEBBULA,
Patricia MAUSSION, Ludovic HOCBON.

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs